



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Routes

Question écrite n° 36291

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le développement des grands axes d'aménagement européen routiers. Des organismes représentatifs lui ont indiqué la nécessité de réaliser dans un proche avenir, et ce en vue de la future Europe des transports, la RN 20 et la RN 9 pouvant être utilisées en complément ou en concurrence des radiales Paris-Bordeaux et Paris-Lyon-Marseille, ainsi que les liaisons Grenoble-Turin et Marseille-Turin vers le tunnel de Frejus (le projet de liaison Grenoble-Sisteron ne les couvrant qu'en partie). Par ailleurs, ils signalent que les deux traverses latérales des Pyrénées (Somport et Puymorens) négligent la traversée, qui serait apparemment la plus facile et la plus centrale : Toulouse-Val d'Aran-Leride, vers Saragosse-Madrid-Seville, futur axe majeur de l'Espagne. Il lui demande donc son avis sur ces suggestions ainsi que ce qu'il envisage de faire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nouveau schéma directeur routier national présente le 10 février dernier retient parmi ses priorités l'amélioration des grands axes européens traversant le pays. Ainsi, la RN 9 de Clermont-Ferrand à Beziers et la RN 20, entre Vierzon et Brive-la-Gaillarde, seront aménagées en autoroute hors peage dans un délai de huit ans. La section entre Brive-la-Gaillarde et Montauban sera réalisée en autoroute à peage sur un tracé neuf. De même, l'accès au tunnel du Frejus sera facilité par la construction entre le tunnel et Pont-Royal, d'une liaison autoroutière dont les parties amont et aval seront concédées. En ce qui concerne les franchissements des Pyrénées, le nouveau schéma directeur classe en grande liaison d'aménagement du territoire la RN 134 entre Pau et le col du Somport, de façon à assurer au moins quatre points d'accès à l'Espagne aménagés de façon moderne eu égard aux besoins du trafic. Par ailleurs, les études se poursuivent sur les aménagements à prévoir sur les itinéraires par le val d'Aran et le col du Puymorens.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36291

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 535

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1668